

# Pages de Profils



**A**utour d'un « Cœur de nature » abritant des espaces naturels de grandes valeurs écologiques, le Parc naturel régional Scarpe - Escaut regroupe des territoires aux caractéristiques différentes. Au nord et à l'ouest une zone qualifiée de « Campagne habitée » est formée de communes situées dans la zone périurbaine de la métropole lilloise avec une population plutôt aisée comparable à d'autres territoires en périphérie de la métropole lilloise. Au sud et à l'est une zone qualifiée d'« Arc minier » se compose de communes au passé minier et industriel avec une pauvreté élevée comme dans le reste de l'ancien bassin minier.

## **Le Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut : entre périurbain lillois et ancien bassin minier**

**Stéphane Humbert**  
Insee

**Christophe Tesnière**  
PNR Scarpe - Escaut



## LE PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE - ESCAUT A ÉTÉ CRÉÉ EN 1968

Les Parcs naturels régionaux datent de 1967. Consacrés par l'article L333-1 du Code de l'environnement, ils sont constitués par :

- un territoire à forte identité naturelle et culturelle mais fragile ;
- un projet de mise en valeur durable et harmonieuse du territoire ;
- une charte, véritable contrat entre les membres du Parc ;
- une marque, détenue par l'État et attribuée lors du classement par décret.

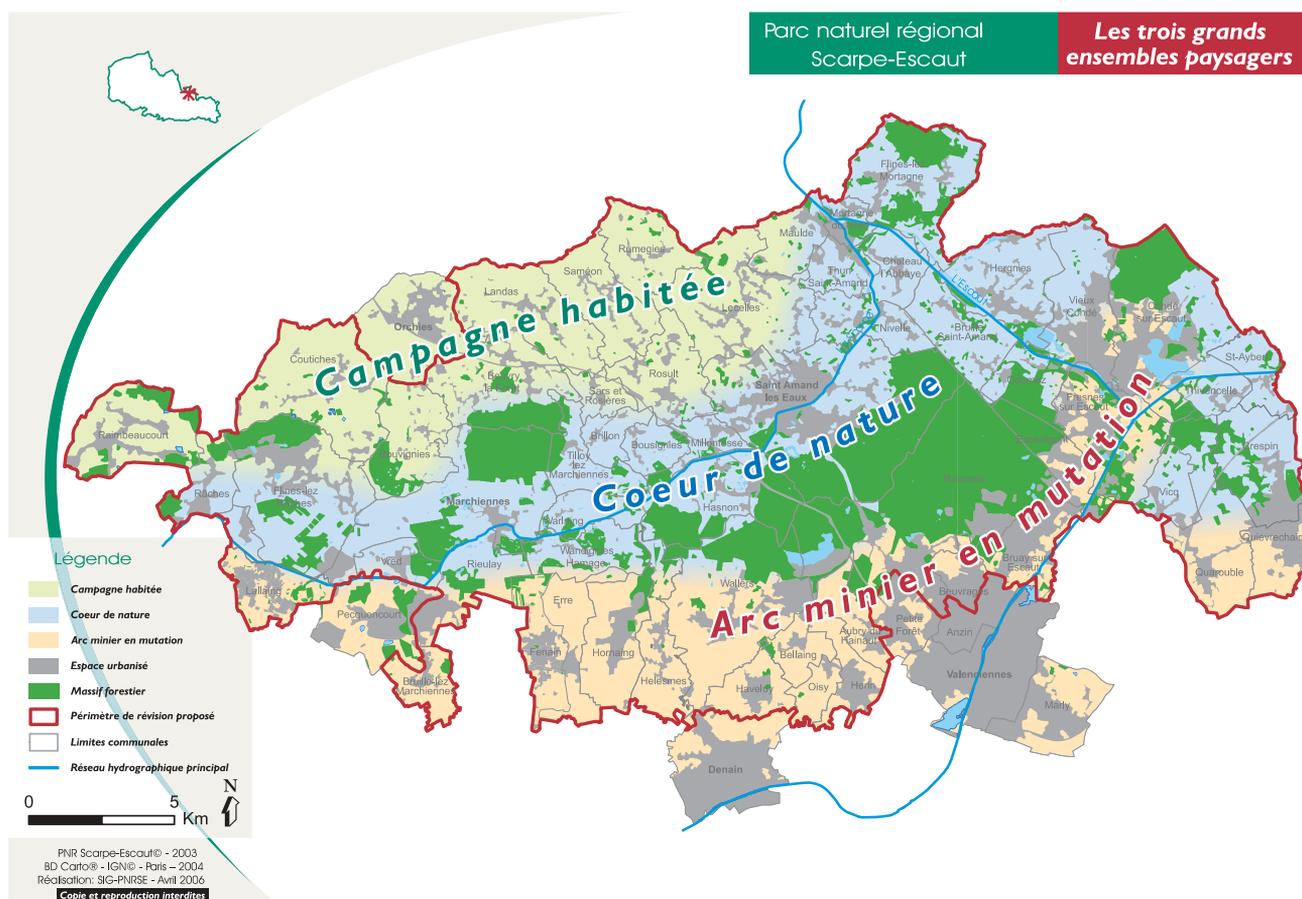
**Le Parc naturel régional a pour objet :**

- de protéger le patrimoine naturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc naturel régional Scarpe - Escaut est géré par un syndicat mixte, composé à parts égales d'élus représentant le conseil régional Nord-Pas-de-Calais, le conseil général du Nord et les communes du territoire.

Le Parc naturel régional Scarpe - Escaut a été créé en 1968 et a fait l'objet de plusieurs révisions de sa charte (1986, 1998). Le périmètre étudié ici est celui proposé dans le cadre de la procédure de révision de la charte actuelle.

### Carte 1 : SITUATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE - ESCAUT ET DE SES SOUS-TERRITOIRES



Situé entre les villes d'Orchies et de Valenciennes, le Parc naturel régional (PNR) Scarpe - Escaut regroupe 48 communes sur une superficie totale de 427 km<sup>2</sup>. 12 communes sont également associées en 2006. Le périmètre étudié ici dans le cadre de la procédure de révision couvre 58 communes pour une superficie de 501 km<sup>2</sup>. Ce territoire qui jouxte la frontière belge forme avec le Parc naturel wallon des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. La partie française que constitue le PNR Scarpe - Escaut regroupe des paysages variés. Dans le cœur du Parc appelé « Cœur de nature » s'étendent Saint-Amand-les-Eaux, [Carte 1](#), une des plus grandes communes du parc, et des sites naturels de grandes valeurs écologiques : avec quatre forêts domaniales, les plaines alluviales de la Scarpe et de l'Escaut, cette zone est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Autour de ce cœur d'importance environnementale majeure deux espaces aux visages différents complètent le territoire du Parc. À l'ouest, la « Campagne habitée » située dans la couronne périurbaine de Lille possède un patrimoine rural important. À l'est, l'« Arc minier » appartenant à l'aire urbaine de Valenciennes est un territoire où les témoignages de l'exploitation minière font partie intégrante du paysage. La proximité des pôles urbains de Valenciennes, Tournai ou encore Lille fait du Parc un territoire où les habitants peuvent disposer de l'ensemble des services à la population dans le Parc ou à proximité.

d'autres zones en périphérie de Lille comme le pays Cœur de Flandre retenu comme territoire de comparaison.

### UNE BAISSÉ DE POPULATION IMPORTANTE DANS L'ARC MINIER

Sur l'ensemble du PNR Scarpe - Escaut, la population a diminué de 4% entre 1962 et 1999 alors qu'elle a augmenté de 9% au niveau régional [Graphique 1](#). Cette perte est marquée entre 1962 et 1990 tandis que la population est plutôt stable entre 1990 et 1999. La diminution de la population du Parc est la conséquence d'une baisse de 13% entre 1962 et 1999 dans l'Arc minier. En effet, la population de ce sous-territoire n'a cessé de diminuer depuis 1968 avec un rythme encore plus important que dans l'ensemble du bassin minier. À l'inverse, la population de la Campagne habitée a augmenté depuis 1968 avec un rythme particulièrement soutenu comparable au pays Cœur de Flandre depuis 1982. Le Cœur de nature a pour sa part connu une hausse de population à partir de 1982 qui a largement compensé la baisse observée entre 1962 et 1982. Les hausses dans ces deux sous-territoires marquent ainsi l'étalement progressif de la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Lille jusqu'à la limite de l'aire urbaine de Valenciennes entre 1982 et 1999. Les résultats observés sur les communes recensées en 2004 et 2005 semblent confirmer la hausse de la population dans ces zones.

Ces variations de population résultent à la fois de la différence entre les naissances et les décès, dite solde naturel, et de la différence entre les arrivées sur les territoires et les sorties, dite solde migratoire.

### MOINS DE JEUNES ADULTES QU'EN RÉGION

En 1999, le PNR Scarpe - Escaut compte moins de jeunes adultes âgés de 20 à 30 ans que l'ensemble de la région [Graphique 2](#). Ce déficit observé sur l'ensemble du Parc est particulièrement marqué en Campagne habitée. À l'inverse, les 40-50 ans et les plus de 60 ans sont plus représentés dans la population du Parc. La part importante des seniors et des personnes seules, caractéristique de l'ancien bassin minier se trouve plus marquée dans l'Arc minier et quelques communes de Cœur de nature. La Campagne habitée se caractérise quant à elle par une forte proportion d'adultes de 35 à 50 ans et d'enfants de moins de 15 ans. Les couples avec ou sans enfants sont ainsi les plus nombreux dans cette zone où ils représentent 73% des ménages.

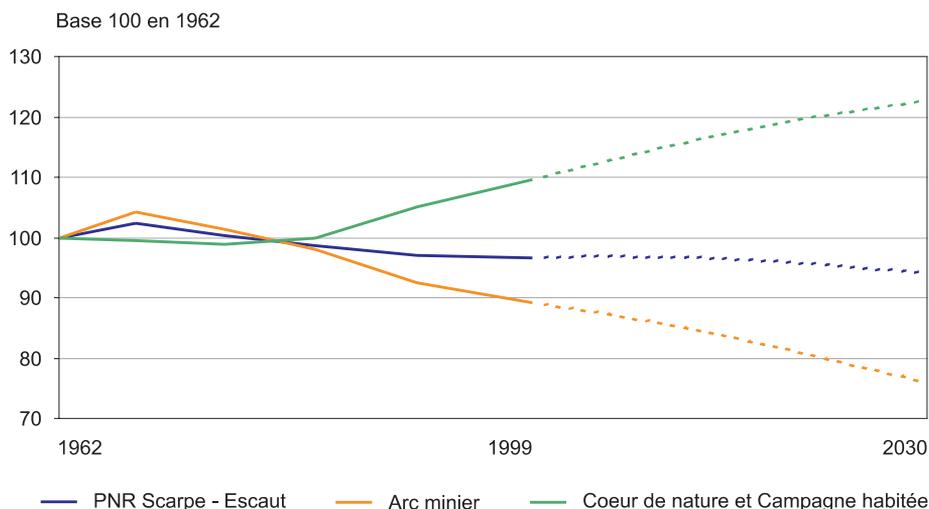
### UN DÉFICIT MIGRATOIRE LIMITÉ À L'ARC MINIER

Pour l'ensemble du Parc, les naissances sont plus nombreuses que les décès. Malgré un niveau de fécondité plus élevé, le solde naturel est moins soutenu qu'au plan régional en raison d'une espérance de vie inférieure à celle de la région qui affiche pourtant la plus faible de France. L'écart est particulièrement important

### UNE ZONE NATURELLE DENSÉMENT PEUPLÉE

En 1999, 192 500 personnes habitent dans le PNR Scarpe - Escaut soit près de 5% de la population régionale pour 4% de la superficie. Bien que Saint-Amand-les-Eaux compte moins de 20 000 habitants, le Parc est plus densément peuplé que l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. Cette densité de 384 hab./km<sup>2</sup> varie fortement selon les sous-territoires. Ainsi avec 97 000 habitants, l'Arc minier regroupe plus de la moitié de la population du Parc et présente une densité de 583 hab./km<sup>2</sup> proche de la forte densité de l'ensemble de l'ex-bassin minier. À l'inverse, la Campagne habitée et le Cœur de nature affichent des densités moins élevées et se rapprochent

Graphique 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE JUSQU'EN 1999 ET PROJECTION DE L'ÉVOLUTION



Source : Insee - Recensements de la population - Omphale

pour les hommes de l'Arc minier dont l'espérance de vie est de 70,6 ans contre 72,0 ans en région.

Les variations importantes de population au sein des sous-territoires du Parc résultent essentiellement du solde migratoire. Globalement, les personnes ayant quitté le Parc sont plus nombreuses que celles venues s'y installer. Toutefois, l'Arc minier est le seul à connaître ce déficit migratoire, plus intense d'ailleurs que pour l'ensemble du bassin minier et observé pour toutes les tranches d'âge. Les pertes migratoires très importantes entre 1982 et 1990 dans l'Arc minier se sont toutefois restreintes sur la période intercensitaire suivante. À l'inverse en Campagne habitée et en Cœur de nature, les personnes sont plus nombreuses à venir s'installer qu'à partir depuis 1982. Les arrivées de familles avec enfants dont les parents sont âgés de 25 à 40 ans sont nombreuses dans ces territoires et compensent largement les départs des jeunes de 20 à 25 ans.

### DES ÉCHANGES DE PROXIMITÉ

Sur les 32 000 personnes venues s'installer dans le Parc entre 1990 et 1999, 79% habitaient déjà dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ces personnes proviennent principalement du Valenciennais et de la métropole lilloise. En dehors de la région, les arrivées les plus nombreuses proviennent d'Île-de-France et de Picardie. De même, parmi les 33 000 personnes ayant quitté le Parc, 70% sont restées dans la région principalement en direction de la limite sud du Parc.

### UNE BAISSÉ DE LA POPULATION À PARTIR DE 2013

Si les tendances démographiques observées lors des deux derniers recensements se prolongeaient [☺ Définitions](#), la population du Parc diminuerait de 4% à l'horizon 2030 alors que la population régionale augmenterait légèrement [➤ Graphique 1](#). La population serait stable jusqu'en 2013 puis décroîtrait en fin de période. L'Arc minier et le reste du PNR Scarpe - Escaut ayant connu une évolution passée différente, les résultats des projections de population opposent également ces territoires. Ainsi, la population de l'Arc minier diminuerait de plus de 16% tandis que la population du reste du Parc continuerait de croître à un rythme soutenu. Ces différences d'évolution modifieraient ainsi le poids de l'Arc minier dont la population ne serait plus majoritaire au sein du Parc en 2030.

### UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement des générations du baby-boom et la part moins importante des générations plus jeunes provoquent un vieillissement global de la population du Parc comme de l'ensemble de la région [☺ Graphique 2](#). Dans l'Arc minier, l'âge moyen passerait de 37 ans en 1999 à 43 ans en 2030 tandis qu'il passerait de 36 ans à 42 ans dans le reste du PNR Scarpe - Escaut. Sur l'ensemble du Parc, 29% des habitants seraient âgés de 60 ans ou plus en 2030 alors qu'ils ne représentaient que 19% de la population en 1999. Les seules personnes de 75

ans représenteraient plus de 10% des habitants du Parc. Dans l'Arc minier où la part des seniors est déjà plus élevée, la part des personnes âgées de 75 ans ou plus atteindrait 12,0% alors qu'elle serait de 10,5% dans le reste du territoire.

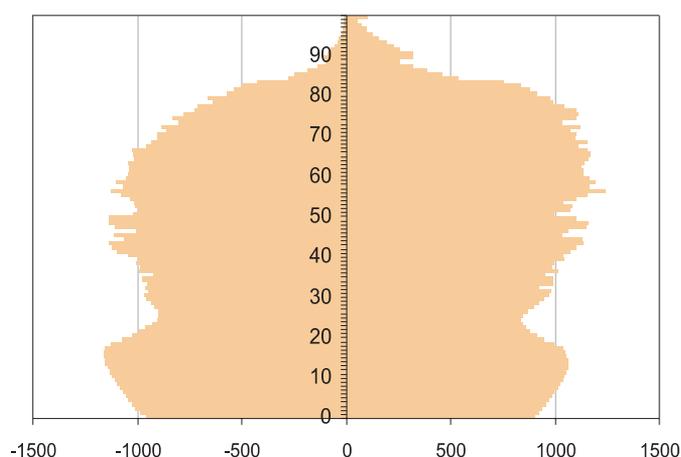
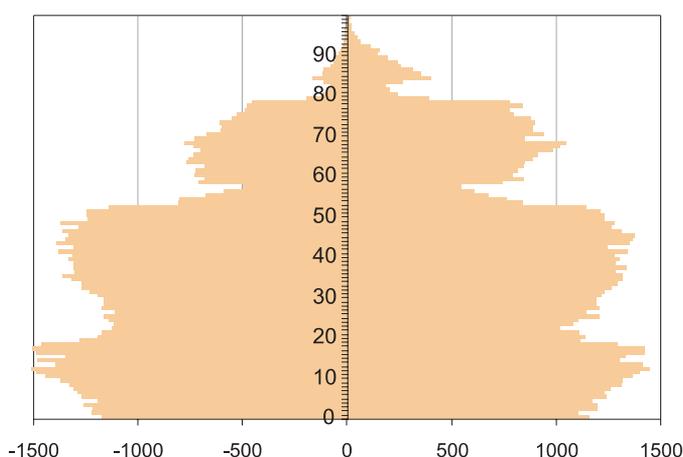
### EN 2018, 9% DE MÉNAGES EN PLUS DANS LE PARC

Si les tendances observées entre 1990 et 1999 se prolongeaient en matière démographique et en matière de mode de cohabitation, le nombre de ménages augmenterait de 9% à l'horizon 2018 [➤ Graphique 3](#). Du fait de la baisse de la population, cette augmentation serait moins soutenue qu'au niveau régional. Même dans l'Arc minier, dont la population devrait décroître de manière significative, le nombre de ménages devrait augmenter de 2% entre 1999 et 2018. Dans le reste du territoire où la population croît continuellement, le nombre de ménages devrait augmenter de près de 20% en à peine vingt ans. L'augmentation du nombre de ménages attendue sur l'ensemble des territoires du Parc s'explique d'une part, par l'augmentation de la part des personnes de plus de 60 ans dans la population et d'autre part, par le phénomène de décohabitation observé sur l'ensemble du territoire français. Dans le PNR Scarpe - Escaut, la moyenne passerait ainsi de 2,8 personnes par ménage en 1999 à 2,5 en 2018. Avec en moyenne 2,9 personnes, les ménages de la Campagne habitée et du Cœur de nature resteraient plus grands que les ménages de l'Arc minier. Dans l'Arc minier, la part des ménages

Graphique 2 : PYRAMIDES DES ÂGES DU PNR SCARPE - ESCAUT EN 1999 ET 2030

Population PNR Scarpe - Escaut en 1999

Population PNR Scarpe - Escaut en 2030



Source : Insee - Recensements de la population - Omphale

d'une personne passerait de 24% à 28% entre 1990 et 1999. Cette croissance serait particulièrement importante pour les femmes seules de 75 ans ou plus. Dans le reste du Parc la part des personnes seules parmi les ménages devrait passer de 21% à 24%.

### UNE CROISSANCE DU PARC DE LOGEMENTS SOUTENUE EN CAMPAGNE HABITÉE

Parallèlement à la progression du nombre ménages, la pression foncière a augmenté au sein du Parc entre 1982 et 1999. Les logements vacants ont ainsi diminué plus vite dans le Parc que dans l'ensemble de la région et ils sont moins fréquents en 1999. L'essentiel des logements du PNR Scarpe - Escaut sont des résidences principales. Entre 1982 et 1999, le parc immobilier a évolué différemment au sein du territoire. Les logements de l'Arc Minier ont diminué de 1% alors même que le nombre de logements augmentait de 5% sur l'ensemble du bassin minier. À l'inverse, les logements du Cœur de nature et de la Campagne habitée ont augmenté respectivement de 11% et de 17%. Dans ces deux zones, l'habitat est le plus souvent individuel et 80% des ménages y sont propriétaires. Les logements de la Campagne habitée sont également plus grands et plus récents. Du fait de son passé, l'Arc minier se distingue par un taux de ménages logés gratuitement plus élevé que dans le reste de la région et par un taux de ménages propriétaires plus faible.

### UNE AUGMENTATION DES ACTIFS PLUS FORTE QU'EN RÉGION

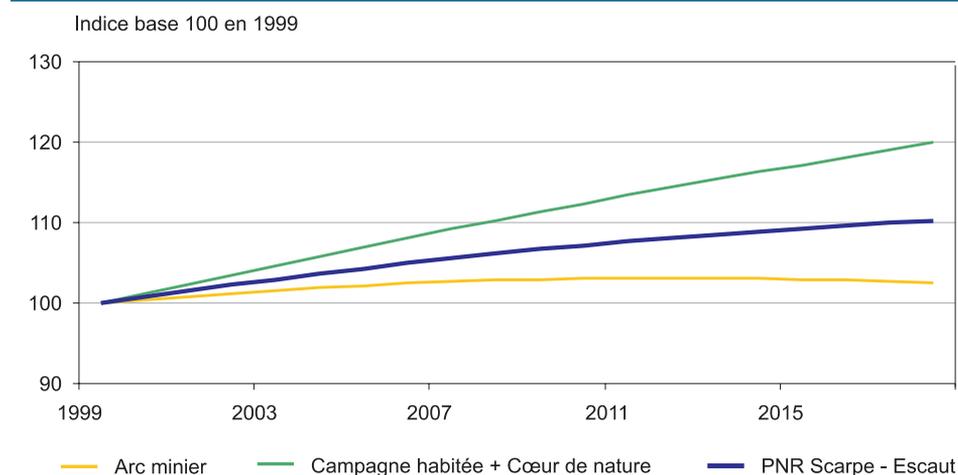
Entre 1982 et 1999, la population active a augmenté de plus de 10% dans le PNR Scarpe - Escaut soit un point de plus que le niveau régional. Avec plus de 20% d'augmentation, la croissance a été particulièrement forte dans la Campagne habitée et le Cœur de nature tandis que le nombre d'actifs est resté stable dans l'Arc minier. Au total, 75 000 actifs, qu'ils aient ou non un emploi, habitent dans le Parc en 1999. Cette hausse plus forte de la population active s'explique par une augmentation marquée du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans qui est passé de 36% à 51% dans le Parc [Tableau](#). Ce taux d'activité féminin reste malgré tout bien au-dessous du niveau régional. La progression du taux d'activité s'observe dans tous les sous-territoires du Parc mais

les niveaux restent très différents en 1999. Ainsi, seules 47% des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives dans l'Arc minier soit un taux encore inférieur au niveau moyen observé dans l'ensemble du bassin minier. À l'inverse, le taux d'activité féminin de la Campagne habitée est proche de 60% soit un taux comparable au pays Cœur de Flandre.

### UN MAINTIEN DES RESSOURCES DE MAIN-D'ŒUVRE EN 2015

Si les tendances se prolongeaient, le nombre d'actifs résidant dans le PNR Scarpe - Escaut diminuerait à partir de 2005. Toutefois, il semble aujourd'hui envisageable que les taux d'activité ne suivent pas une évolution purement tendancielle. En effet, les femmes toutes tranches d'âge confondues et l'ensemble des personnes d'au moins 50 ans du Parc et du Nord-Pas-de-Calais en général

Graphique 3 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES MÉNAGES PROJETÉE À PARTIR DE 1999



Source : Insee - Recensements de la population - Omphale

Tableau : TAUX D'ACTIVITÉ PAR SEXE <sup>(1)</sup>

Unité : %

	Hommes de 15 à 64 ans			Femmes de 15 à 64 ans		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
PNR Scarpe - Escaut	71,3	66,5	71,5	35,7	41,4	50,9
Nord-Pas-de-Calais	74,2	69,8	72,0	45,9	50,3	55,6
Cœur de nature	74,7	69,8	73,7	38,0	43,9	53,5
Campagne habitée	76,0	72,0	74,4	44,3	50,9	59,7
Cœur de Flandre	78,6	73,9	74,6	53,4	56,4	60,3
Arc minier	68,8	63,4	69,6	32,9	37,8	47,1
Bassin minier	68,9	66,3	70,4	37,4	43,2	50,5

(1) Hors militaires du contingent.  
Source : Insee - Recensements de la population

appartiennent moins souvent à la population active qu'au niveau national. Les dernières enquêtes emploi révèlent une tendance à la remontée des taux d'activité féminins et des seniors. La prise en compte de ces évolutions conduirait à un maintien des ressources de main-d'œuvre à l'horizon 2015. La population active de l'Arc minier diminuerait tout de même de 4% entre 2005 et 2015 tandis que les actifs augmenteraient de 3% dans le reste du Parc.

## LES ACTIFS OCCUPÉS TRAVAILLENT MAJORITAIREMENT HORS DU PARC

En 1999, 33 000 emplois sont implantés dans le PNR Scarpe - Escaut. Ces emplois se situent principalement dans l'Arc minier et dans les communes de Saint-Amand-les-Eaux, de Vieux-Condé et de Condé-sur-l'Escaut. Le Parc comptant près de 60 000 actifs occupés, ces personnes doivent le plus souvent franchir le périmètre du Parc pour travailler. Ainsi en 1999, 36 000 actifs travaillent en dehors du Parc. Inversement, un peu plus de 9 000 personnes viennent quotidiennement dans le Parc pour y travailler dont plus de la moitié en provenance de l'aire urbaine de Valenciennes. Les principales aires urbaines de travail des actifs quittant quotidiennement le Parc sont l'aire de Valenciennes où se rendent 17 000 personnes puis l'aire de Lille accueillant 9 000 actifs. Les travailleurs transfrontaliers étaient pour leur part près de 2 000 en 1999.

Les actifs du Parc travaillant dans l'aire de Valenciennes résident majoritairement dans l'Arc minier tandis que ceux travaillant dans l'aire de Lille habitent principalement dans la Campagne habitée. Les actifs quittant la zone Cœur de nature située entre les deux se dirigent à la fois vers l'aire de Valenciennes et l'aire de Lille. Parmi les actifs travaillant à l'intérieur du Parc, les échanges les plus nombreux se font entre l'Arc minier et le Cœur de nature. Ainsi, 1 700 actifs d'Arc minier travaillent dans le Cœur de nature pendant que 1 400 font le chemin inverse.

Pour ces déplacements, la voiture est le mode de transport le plus utilisé puisque près des trois quarts des actifs occupés le déclarent comme unique mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette proportion varie selon la localisation

de l'emploi. Ceux travaillant hors du Parc l'utilisent le plus fréquemment mais parmi ceux travaillant dans leur commune de résidence, 41% l'utilisent pour se rendre à leur travail.

## DAVANTAGE DE RETRAITÉS ET D'OUVRIERS

Parmi les actifs occupés du PNR Scarpe - Escaut, les ouvriers sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais : en 1999, 34% des actifs occupés sont des ouvriers contre 31% au niveau régional. Les ménages d'ouvriers représentent ainsi 27% de l'ensemble des ménages contre 25% au niveau régional. Les ménages de retraités représentent 30% des ménages du Parc soit deux points de plus que le niveau régional. Cette proportion importante de ménages d'ouvriers et de retraités s'explique par une sur-représentation de ces catégories dans l'Arc minier comme dans le reste du bassin minier. À l'inverse, les ménages de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont plus présents en Campagne habitée qu'au niveau régional.

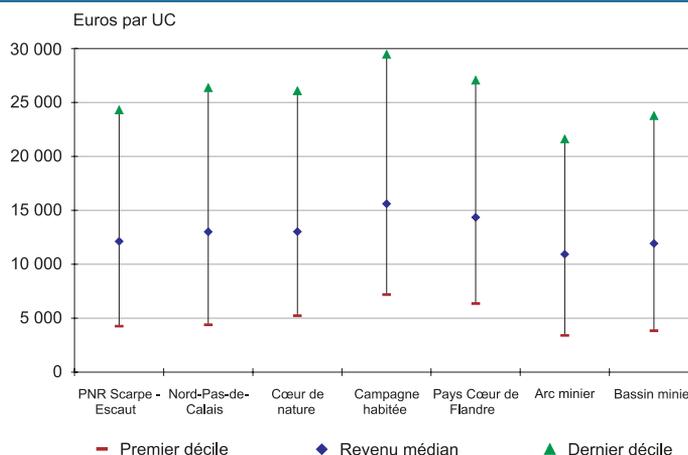
## UNE GRADATION DES REVENUS DE L'ARC MINIER À LA CAMPAGNE HABITÉE

En 2002, une gradation existe dans les indicateurs de revenus fiscaux des ménages du Parc : les habitants de la Campagne

habitée sont dans une situation plus favorable que l'ensemble de la région, ceux du Cœur de nature sont proches des niveaux régionaux tandis que l'Arc minier est dans une situation moins favorable comparable à l'ensemble du bassin minier. Ainsi, la part des foyers fiscaux non imposés est de seulement 47% en Campagne habitée alors qu'elle atteint 65% dans l'Arc minier. La distribution des revenus par unité de consommation (UC) [Définitions](#) confirme ces différences.

Avec plus de la moitié des ménages ayant un revenu fiscal par unité de consommation supérieur à 15 000 euros par an, les habitants de la Campagne habitée apparaissent comme les plus riches du Parc. De plus, les 10% des habitants les plus aisés gagnent plus de 29 400 euros par an et par UC, et les 10% les plus pauvres vivent avec moins de 7 200 euros par an et par UC, montants supérieurs aux autres zones du Parc et également supérieurs au pays Cœur de Flandre [Graphique 4](#). Les habitants de Cœur de nature sont quant à eux proches de la moyenne régionale. Ceux de l'Arc minier sont dans une situation beaucoup moins favorable que les autres zones et même moins favorable que l'ensemble du bassin minier. Les 10% des habitants les plus aisés vivent avec plus de 21 600 euros par an et par UC, soit 2 170 euros de moins que pour les habitants du bassin minier et les 10%

**Graphique 4 : ÉVENTAIL DES REVENUS ANNUELS PAR UC DES MÉNAGES EN 2002**



Note de lecture :

- Le premier décile est le montant maximum dont disposent les 10% des habitants appartenant aux ménages les plus pauvres.
- Le revenu médian est le revenu qui sépare le total des habitants en deux parties égales.
- Le dernier décile est le montant minimum dont disposent les 10% des habitants appartenant aux ménages les plus aisés.

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux

les plus pauvres vivent avec moins de 3 400 euros par an et par UC, soit un écart de 440 euros avec ceux du bassin minier.

Ces inégalités de revenus entre les trois zones composant le Parc s'expliquent en partie par l'origine des ressources des ménages. Ainsi, en 2002, la Campagne habitée se distingue par une proportion plus importante des salaires et moindre des pensions et retraites alors que l'Arc minier est dans une configuration inverse.

### UNE CONCENTRATION DE LA PAUVRETÉ DANS L'ARC MINIER

La moindre richesse apparue à travers les faibles revenus déclarés au fisc dans l'Arc minier est confirmée par différents indicateurs de pauvreté mesurés à l'aide des informations sur le revenu avant impôts pour les allocataires des CAF [Définitions](#). Ainsi parmi ces allocataires, la part de la population à " bas revenus " y est de 22% alors qu'elle n'est que de 17% au niveau régional, de 14% en Cœur de Flandre et de seulement 6% en Campagne habitée.

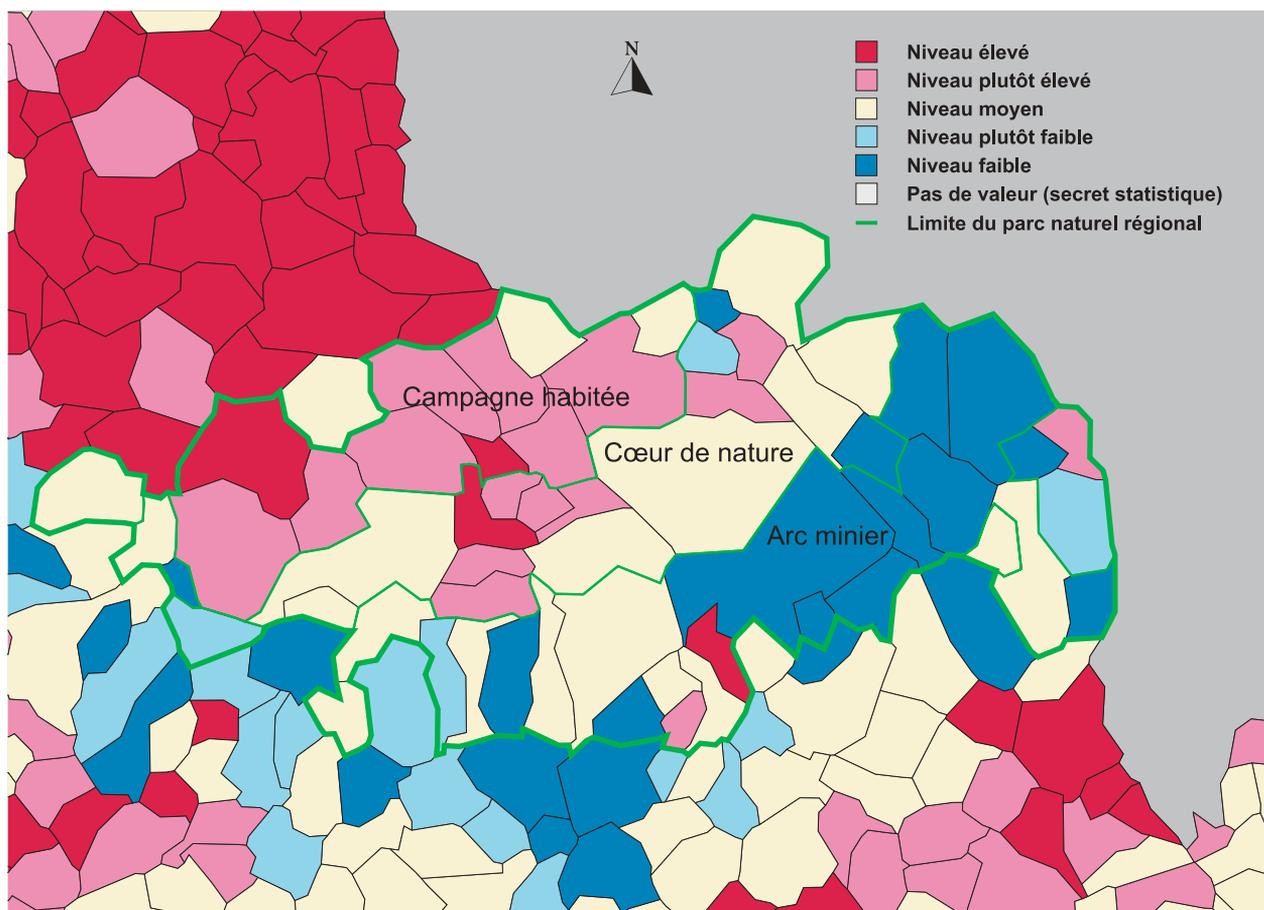
Le contraste constaté pour les revenus se vérifie également pour les bénéficiaires de minima sociaux comme le RMI, l'API ou l'AAH. Ainsi la part des bénéficiaires de chacun des minima dans la population de moins de 65 ans est inférieure à la moyenne régionale dans la Campagne habitée et le Cœur de nature tandis qu'elle est supérieure dans la plupart des communes de l'Arc Minier. La situation de l'emploi est également plus difficile dans l'Arc minier : la part des chômeurs y est plus importante que dans les autres territoires tandis que les actifs occupés occupent moins souvent des emplois stables. Les communes de l'Arc minier sont ainsi comparables à l'ensemble des communes du bassin minier pour lesquelles la pauvreté est élevée et la mixité sociale faible.

### QUELQUES COMMUNES DE L'ARC MINIER ÉMERGENT

Si l'Arc minier apparaît globalement dans une situation moins favorable que les autres zones du PNR Scarpe - Escaut, quelques communes semblent se distinguer du

groupe des anciennes communes minières. Ainsi une analyse communale des revenus [Carte 2](#) fait apparaître Aubry-du-Hainaut et Oisy comme des communes dont les ménages ont des revenus élevés ou plutôt élevés. De même plusieurs communes comme Hérin, Wallers ou Rieulay apparaissent dans la moyenne régionale. Le croisement de différents indicateurs de pauvreté ou d'évolution démographique permet de confirmer cette relative " bonne santé " des habitants de plusieurs communes. Ainsi les communes d'Aubry-du-Hainaut et de Oisy affichent également un taux de chômage au recensement de 1999 et une proportion d'allocataires de bas revenus inférieurs au niveau régional. Ces deux communes et quelques autres au nord-ouest de Valenciennes forment une zone moins défavorisée au sein de l'Arc minier. Les communes de Rieulay et Bruille-les-Marchiennes semblent également dans une situation plus favorable en étant les seules communes de l'Arc minier dont la population a augmenté de façon significative entre 1990 et 1999.

Carte 2 : REVENU FISCAL MÉDIAN DÉCLARÉ PAR LES MÉNAGES



## POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

### Définitions :

**Le revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus avant tout abattement. S'agissant d'un revenu avant redistribution, il ne correspond pas au revenu disponible, qui supposerait d'intégrer les prestations sociales et de soustraire les impôts directs.

Afin de prendre en compte les différences de composition des ménages et les économies d'échelle qui en découlent, certaines données sont calculées par unité de consommation (UC). Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour une UC, Les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

**Le revenu calculé pour les allocataires des CAF** prend en compte l'ensemble des ressources des allocataires avant imposition. Les ménages à bas revenu sont les ménages pour lesquels le revenu est inférieur à la demi-médiane des revenus des allocataires.

### Méthodologie :

**Projections :** Pour envisager l'évolution de la population du Parc, des projections sont réalisées.

Pour les projection de population totale, l'exercice consiste à faire vieillir la population tout en intégrant les naissances, les décès et les éventuels déplacements. Des hypothèses démographiques communes sont posées en matière de fécondité, mortalité et migration. Ici, la fécondité est fixée à son niveau de 1999. La mortalité plus forte continue à évoluer parallèlement à l'évolution nationale. Les comportements migratoires observés entre 1990 et 1999 sont reconduits.

Les projections de ménages s'appuient sur les projections de population et appliquent ensuite des taux de chefs de ménage par sexe et âge. Un niveau supplémentaire d'hypothèse est donc formulé concernant l'évolution des modes de cohabitations de la population. Partant de la situation au recensement de 1999 de chaque zone étudiée, ces taux évoluent suivant une tendance établie au niveau national.

Les projections d'actifs reposent sur les projections de population et sur des taux d'activité par sexe et âge. Un niveau supplémentaire d'hypothèse est donc formulé sur l'évolution tendancielle de ces taux en partant de leur niveau de 1999. Les projections ne renseignent pas sur la future adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail mais donnent une idée du volume de main-d'œuvre potentielle.

### Pour en savoir plus :

- Diagnostic de territoire du PNR Scarpe - Escaut - Insee Nord-Pas-de-Calais.
- Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais - Insee - Les Dossiers de Profils n° 82, juin 2006.
- Recensement de la population : l'apport de l'enquête 2005 - Insee Nord-Pas-de-Calais - Pages de Profils n° 1, janvier 2006.
- Nord-Pas-de-Calais : l'émergence d'un polygone central aux relations intenses - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 10, février 2004.

### Sites internet :

- @ [www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)
- @ [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT  
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN  
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE  
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET  
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHÉLUWE  
Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK  
Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : Bureau de vente - 130, avenue J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 62 86 66  
CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Octobre 2006 - © Insee 2006 - Code Sage PRO061220

Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : [contact@imprimerie-monsoise.com](mailto:contact@imprimerie-monsoise.com)